

Au(x) président(s) de la (des) commission(s) concernée(s)

Objet: Invitation à la 15e réunion du GCPC sur Europol le 12 novembre 2024

Cher président,

Dans le cadre prévu à l'article 51 du règlement (UE) 2016/794 Europol, nous avons le plaisir de vous inviter à la **15e réunion du groupe de contrôle parlementaire conjoint (GCPC) sur Europol**, qui se tiendra **le 12 novembre 2024 au Parlement européen à Bruxelles**. La réunion se tiendra uniquement en présentiel.

La réunion abordera un certain nombre de questions découlant directement des prérogatives du GCPC conformément à l'article 51 du règlement Europol, y compris des exposés de Mme Catherine DE BOLLE, directrice exécutive d'Europol, M. Peter DE BUYSSCHER, président du conseil d'administration d'Europol et M. Wojciech WIEWIÓROWSKI, contrôleur européen de la protection des données. Au cours de la réunion, des échanges de vues auront également lieu avec le délégué à la protection des données et l'officier aux droits fondamentaux d'Europol.

Le projet d'ordre du jour comprend également deux sessions d'examen: la première sur *la nécessité de prévenir les menaces pour la sécurité telles que l'attaque de Solingen en luttant contre la migration illégale* et la seconde sur *la lutte contre la cybercriminalité, en particulier la criminalité utilisant l'intelligence artificielle; possibilités de partage des connaissances impliquant le CEPOL*.

Questions orales à Europol

Conformément à l'article 4, paragraphe 2, du règlement intérieur du GCPC, nous attirons votre attention sur le droit d'adresser des questions orales à Europol. Veuillez trouver ci-joint le guide à l'intention des membres sur les questions écrites et orales du GCPC, qui explique la procédure à suivre pour soumettre les questions.

Afin qu'Europol puisse préparer ses réponses à temps pour la réunion, les membres/délégations souhaitant poser des questions orales sont invités à les envoyer aux coprésidents du GCPC pour le **mardi 29 octobre au plus tard**.

Document de programmation pluriannuelle d'Europol 2025-2027

Conformément à l'article 51, paragraphe 2, point c), du règlement Europol, le GCPC est consulté en ce qui concerne le document de programmation pluriannuelle d'Europol 2025-2027. Veuillez trouver ci-joint le projet de document pour consultation. Si elles le souhaitent, les délégations sont invitées à envoyer au secrétariat du GCPC des observations écrites sur le document avant la réunion d'ici le **mardi 29 octobre 2024**. Le directeur exécutif d'Europol sera invité à réagir aux observations écrites reçues au cours de son intervention.

Nomination des membres du forum consultatif du GCPC sur les droits fondamentaux

Conformément au règlement intérieur révisé, le groupe de contrôle parlementaire conjoint a lancé, le 24 juin 2024, un appel à manifestation d'intérêt de particuliers et d'agences et organismes nationaux et de l'UE concernés, d'organisations internationales et intergouvernementales, d'universités et d'organisations de la société civile, afin de devenir membres du forum consultatif du GCPC du 1 décembre 2024 jusqu'à la fin du mandat du 10e Parlement européen en juillet 2029.

La date limite de dépôt des manifestations d'intérêt et d'envoi des pièces justificatives était fixée au 2 septembre 2024 (midi, 12h00, heure de Bruxelles).

La liste des candidats et la liste des membres du forum consultatif sont accessibles au public sur les pages du GCPC sur le site web IPEX (InterParliamentary EU information eXchange).

Sur proposition de la troïka présidentielle, et compte tenu du large éventail de disciplines, de connaissances et d'expertise, de l'équilibre hommes-femmes et, dans la mesure du possible, de la répartition géographique, le GCPC nommera jusqu'à 11 personnes ou organisations membres du forum consultatif.

Aspects généraux:

Nous tenons à rappeler que votre parlement/chambre peut être représenté par un maximum de quatre membres au sein du GCPC (dans le cas des parlements bicaméraux, chaque chambre comptant jusqu'à deux membres chacun). Les membres et leurs délégations devront s'inscrire en vue de la réunion.

Conformément à l'article 4, paragraphe 3, du règlement intérieur du GCPC, les langues de travail du GCPC sont l'anglais et le français. Nous souhaiterions donc demander aux délégations de soumettre toutes les contributions écrites dans l'une de ces deux langues. Veuillez les envoyer au secrétariat du GCPC jpsg.libesecretariat@europarl.europa.eu et à l'Assemblée nationale hongroise karina.brandenburg@parlament.hu

Tous les documents soumis par Europol pour la réunion conformément à l'article 51, paragraphe 3, du règlement Europol, ainsi que toutes les contributions des délégations au GCPC et d'autres documents pertinents seront publiés sur [le site internet du GCPC IPEX](#) et sur [le site web de la dimension parlementaire de la présidence](#) hongroise avant la réunion et distribués aux délégations par courrier électronique.

D'autres informations et documents complémentaires seront transmis en temps utile aux services de votre Parlement.

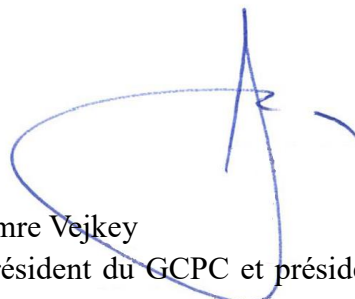
Bien sincèrement,



Javier ZARZALEJOS
Coprésident du GCPC et président
de la commission des libertés
civiles, de la justice et des affaires
intérieures du Parlement européen



Lajos KÓSA
Coprésident du GCPC et président de la
commission de la défense et de
l'application de la loi de l'Assemblée
nationale hongroise



M. Imre Vejkey
Coprésident du GCPC et président de la
commission de la justice de l'Assemblée
nationale hongroise

Annexe 1: Projet d'ordre du jour de la 15e réunion du groupe de contrôle parlementaire conjoint (GCPC) sur l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol)

Annexe 2: Guide à l'intention des membres sur les questions écrites et orales du GCPC

Annexe 3: Projet de document de programmation pluriannuelle d'Europol pour la période 2025-2027